

~

Conformément aux articles 85, 86 et 87 de la loi communale, nous avons l'honneur de vous convoquer pour la première fois à la séance du Conseil Communal, qui aura lieu le **jeudi 20 décembre 2007, à 20 heures, à la Maison communale**

Objet :

CONVOCAATION du
CONSEIL COMMUNAL

ORDRE DU JOUR

ART. 88- Le Bourgmestre ou celui qui le remplace, préside le Conseil.

La séance est ouverte et close par le président.

Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de parité, la proposition est rejetée.

ART. 90- Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente,

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

ART. 100 et 101

- Les membres du Conseil votent à haute voix, excepté lorsqu'il s'agit de la présentation de candidats, nominations aux emplois, révocations ou suspensions, lesquelles se font au scrutin secret et également à la majorité absolue des suffrages.

Le président vote le dernier lorsqu'il est membre du Conseil.

En cas de nomination ou de présentation de candidats, si la majorité requise n'est pas obtenue au premier tour de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.

A cet effet le président dresse une liste contenant deux fois autant de noms qu'il y a de nominations ou de présentations à faire.

Les suffrages ne peuvent être donnés qu'aux candidats portés sur cette liste.

La nomination ou la présentation a lieu à la pluralité des voix; En cas de parité des voix, le plus âgé des candidats est préféré.

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 29.11.2007**
- 2. Demande d'un douzième provisoire pour janvier 2008**
- 3. Sanctions administratives :**
 - A) Approbation convention mise à disposition d'un agent provincial comme agent sanctionnateur**
 - B) Approbation convention de collaboration entre la Commune d'Aubange et la Commune de Florenville pour la mise à disposition d'un médiateur**
- 4. Approbation du règlement-taxé sur les secondes résidences – Exercices 2008 à 2012**
- 5. Reconduction du plan communal pour l'emploi**
- 6. Modification de la structure tarifaire de l'eau**
- 7. Marché relatif à la réalisation d'analyses d'eau de distribution – Fixation du mode de passation du marché et du mode de financement**
- 8. Approbation du programme triennal modifié**

- 9. Acceptation du renon pour la location d'une parcelle communale remis par Mme J. Pierard**
- 10. Approbation du devis forestier n° 10 - Ordinaire 2008**
- 11. Approbation du devis forestier n° 13/975 - Touristique 2008**
- 12. Approbation du devis forestier 9/977 - Extraordinaire 2008**
- 13. Location du droit de chasse sur le territoire de Chiny – Approbation du cahier des charges**

Par le Collège,

La Secrétaire,

Le Bourgmestre,

R. Struelens

R. Lambert

